

**Lettres québécoises**  
La revue de l'actualité littéraire



## **Droit de prêt public** Ce que valent les livres des bibliothèques

Jean-François Caron

Number 148, Winter 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68030ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Lettres québécoises inc.

**ISSN**

0382-084X (print)  
1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Caron, J.-F. (2012). Droit de prêt public : ce que valent les livres des bibliothèques. *Lettres québécoises*, (148), 12–15.





justement établies pour une question de budget — si tous les auteurs avaient été admissibles sans exception, la somme que chacun aurait récoltée se serait avérée risible. On a toutefois ouvert la porte aux traducteurs, qui avaient chaudement disputé leur point de vue, en leur accordant 50 % des droits pour les œuvres dont ils étaient les passeurs.

## Aujourd'hui, le DPP

Les plus récentes statistiques du DPP font état de 19265 auteurs inscrits au programme, pour 17885 ayant reçu un paiement — une augmentation de plus de 325 % depuis la création du DPP. En tout, 72810 œuvres littéraires étaient admissibles pour une compensation lors du dernier appel d'inscription, soit six fois plus qu'en 1987. Le montant total des redevances versées aux auteurs reste toutefois sensiblement le même depuis quelques années; il était de 9921 247,93 \$ en 2012, avec une légère augmentation de 0,2 % depuis l'année précédente. Le paiement moyen par auteur a donc diminué de 1,9 %, une situation préoccupante<sup>5</sup>.

Pas une manne, donc, pour les auteurs. Cette année, la compensation reçue par la moitié d'entre eux n'aura pas dépassé 268,80 \$<sup>6</sup>. En 2009, le gouvernement conservateur annonçait que le budget global du Conseil des Arts serait, pour les cinq années suivantes, de 25 millions de dollars annuellement, fixant du même coup le montant alloué à la Commission du DPP à 1 million (soit 4 %). Or, entre 2011 et 2012, la croissance du nombre d'auteurs canadiens inscrits aura été de 3,1 %, pour une augmentation de titres admissibles de 4,3 %. Cette montée en flèche du nombre d'auteurs et de titres provoque une importante pression sur le programme qui, loin de pouvoir compter sur une volonté politique favorable, a subi les répercussions des restrictions budgétaires imposées au cours des dernières années par le gouvernement Harper, et ce, malgré l'efficacité reconnue de la Commission du DPP qui voit, chaque année depuis sa fondation, transféré directement aux auteurs un minimum de 90 % de son budget total — il s'agit d'une exigence inscrite à même les règles de gestion de l'organisme.

Heureusement, depuis la nouvelle entente administrative signée par la Commission avec le Conseil en 2010, le CAC n'exige plus de frais d'administration à la CDPP — frais qui s'élevaient à 399 996 \$ pour l'exercice financier 2009-2010. Les dépenses administratives de la Commission ont ainsi été réduites de moitié. Il a tout de même fallu prendre différentes mesures pour économiser et réagir à la pression budgétaire subie par le programme. On a donc dû mettre en application une nouvelle grille de paiements régressifs — le même livre disponible en bibliothèque rapportera moins d'argent à son auteur selon l'année de son inscription au programme. Ainsi, une œuvre inscrite depuis 2007 (Catégorie I) procurera à son auteur 48 \$, tandis que celle inscrite avant 1996 (Catégorie IV) ne donnera que 28,80 \$.

Il ne s'agit pas de la seule perte essuyée par les écrivains profitant du programme : on observe une diminution importante de la valeur maximale d'un titre depuis sa création. En 1987, on évaluait cette valeur à 400 \$, ce qui, en argent d'aujourd'hui, équivaldrait à 708 \$. Or, en 2011, la valeur maximale pour chaque livre n'était plus que de 339 \$.

Malgré cela, les nouvelles ne sont pas mauvaises pour le Québec si on considère que, sur le plan national, c'est la province qui reçoit la plus grande part du gâteau avec environ quatre millions de dollars. Les répercussions du programme pour la province francophone sont donc particulièrement importantes, et la proportion des montants touchés par les auteurs québécois augmente régulièrement — elle aura progressé de 3,6 % au cours de la dernière décennie, passant de 37,2 % du budget global en 2002 à 40,8 % en 2012. Cela ne signifie pas que les



CLAUDE LE BOUTHILLIER

écrivains soient plus riches dans la Belle Province, évidemment, mais que le nombre d'auteurs québécois augmente<sup>7</sup> et que leurs livres sont plus présents dans les bibliothèques.

## La présence francophone

Dès sa fondation en 1977, comme sa correspondante canadienne (TWUC), l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) a défendu avec vigueur le DPP, qu'elle soutenait entre autres parce que le programme devait offrir aux auteurs des revenus réguliers sur une base annuelle — contrairement aux subventions gouvernementales, toujours imprévisibles. L'association québécoise était même prête à devenir gestionnaire du programme au nom de tous les auteurs francophones du Canada.

Claude Le Bouthillier, qui a été le premier président francophone de la Commission du DPP (de 1988 à 1990), se souvient que le dossier aura été chaud : « L'UNEQ voulait absolument avoir sa propre commission du DPP pour le Québec. Nous, on n'avait aucune opposition à ça du tout, sauf que ça ne relevait pas de mon pouvoir, ni du pouvoir de l'exécutif. Ça relevait du ministère du Patrimoine. Il y a eu beaucoup de tentatives pour accommoder le Québec... Ce n'était pas une période facile. » Les tensions ont été vives et longues : le Conseil des Arts s'étant opposé aux volontés de l'UNEQ parce qu'elle n'avait pas pour mandat de représenter les auteurs francophones hors Québec, l'association québécoise aura boudé la CDPP jusqu'en 1993 avant de finalement y occuper le siège qui lui était assigné.

La représentativité des francophones de tout le Canada était très importante pour le CAC. Dès le départ, il avait établi que toute étude qu'il financerait devrait obligatoirement inclure les deux communautés linguistiques, et le Comité de consultation qu'il avait créé en 1977 comptait déjà obligatoirement des représentants des deux langues. Dès les premiers soubresauts du programme, une attention particulière y avait d'ailleurs été prêtée — on a établi que la direction de la Commission devait être assurée alternativement par des anglophones et des francophones après des mandats fermes de deux ans. Le Bouthillier, qui fut

